

CONTRIBUTION DU CESER DE LA REUNION
A LA CONCERTATION NATIONALE SUR LA REFONDATION
DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

Le Ministre de l'Éducation nationale a lancé, conformément à la volonté du Président de la République, une concertation nationale sur la refondation de l'école, à partir d'échanges organisés à travers quatre thématiques :

- Atelier 1 : La Réussite scolaire pour tous
- Atelier 2 : Les élèves au cœur de la refondation
- Atelier 3 : Un système éducatif juste et efficace
- Atelier 4 : Des personnels formés et reconnus

L'objectif de ces travaux vise, selon le Ministre de l'Éducation, à « *ouvrir la voie à la définition d'un projet cohérent et ambitieux, engageant notre pays dans une politique éducative durable* ».

Au niveau territorial, les autorités académiques ont été sollicitées pour l'organisation de débats autour des mêmes thématiques afin d'alimenter la concertation nationale.

À la Réunion, chacun des quatre ateliers de réflexion avait pour objectif de diagnostiquer, d'une part, les particularités et les problématiques propres au système éducatif réunionnais (liées au contexte sociétal, culturel et linguistique de l'île) et, d'autre part, de formuler des propositions susceptibles de refonder l'École réunionnaise de la République.

C'est dans ce cadre que se situe la contribution du CESER de la Réunion.

Il y a 8 ans, avait été lancé un grand débat national sur l'avenir de l'École, sous l'égide de Claude THELOT. A cette occasion, le C.E.S.R. de la Réunion avait déjà apporté sa contribution¹ et force est de constater que pour l'essentiel, la situation n'a pas beaucoup changé. L'École est toujours en crise : les indicateurs de résultats ne sont pas au plus haut et les faits divers qui émaillent régulièrement les colonnes des médias en attestent.

Au quotidien, l'académie de la Réunion doit faire face à de forts particularismes résultant à la fois de son contexte démographique et de ses réalités économiques, sociales et culturelles.

I. LE CONTEXTE

Les éléments du contexte démographique n'ont guère changé depuis 2004 (cf. document joint). Ceux relatifs au contexte économique et social se sont en revanche aggravés.

En effet, la Réunion est la région française qui enregistre toujours **le taux de chômage le plus élevé (29,5 % au sens du BIT)**, soit un taux **trois fois plus élevé que celui de la Métropole**.

Une caractéristique importante à prendre en compte, le tissu économique local se compose, pour sa plus grande part, d'entreprises de petite taille. 56 % des entreprises sont des entreprises individuelles et 38 % emploient entre 2 et 10 salariés. Seules 0,7 % d'entre elles occupent 50 salariés ou plus.

Une des conséquences de ce sous-emploi structurel est bien entendu, le poids important des revenus de remplacement et de subsistance.

En 2010, 144 000 Réunionnais sont allocataires d'au moins un minimum social. Ce nombre est en augmentation.

¹ Contribution du Bureau du C.E.S.R. du 28 janvier 2004, ci-joint.

Le nombre de bénéficiaires (allocataires et ayants-droit) augmente parallèlement et représente 1/3 de la population.

Autres données importantes actualisées :

- ↗ 397 085 bénéficiaires de la C.M.U.² soit environ 50 % de la population.
- ↗ 6 enfants sur 10 (soit 58 %) vivent dans des familles dont les ressources sont en dessous du seuil de pauvreté.
- ↗ Les élèves de grande section de maternelle sont 10 % de moins qu'en Métropole à utiliser avec justesse des constructions grammaticales simples.
- ↗ 52 % des enfants se trouvent en Éducation prioritaire.
- ↗ Près d'1 jeune sur 2 (de 16 à 24 ans) ne possède aucun diplôme du secondaire.
- ↗ Les sorties précoces du système scolaire sont 2 fois plus nombreuses qu'en Métropole.
- ↗ La Réunion compte environ 120 000 illettrés.
- ↗ Une forte proportion de jeunes (jusqu'à 30 %) ne sachant quasiment ni lire ni écrire à l'entrée en 6^{ème}.

II. LES PROPOSITIONS

1) Enseignement en milieu créolophone

33 % des élèves ne maîtrisent pas la langue française et rencontrent des difficultés dès le début du primaire.

Face à ce constat, il convient de donner la priorité au primaire, de traiter soigneusement la rupture que constitue l'entrée en maternelle pour beaucoup d'enfants et de changer les pratiques et le contenu des enseignements.

Pour cela, il est nécessaire de :

- Scolariser l'enfant plus tôt et lui donner les moyens d'une préscolarisation, afin de le sociabiliser et faciliter les acquisitions langagières.
- Prévoir un module spécifique de formation au créole des enseignants pour leur permettre de comprendre et communiquer avec l'élève.
- Mettre l'accent sur la formation de tous les personnels et notamment les ASEM³ qui sont souvent le seul lien entre l'enseignant et l'enfant.
- Réduire le nombre d'enfants dans les classes de maternelle.
- Avoir des contenus d'enseignement moins abstraits, susceptibles de développer différentes formes d'intelligence.

² Couverture Maladie Universelle.

³ Agent Spécialisé des Écoles Maternelles.

- Avoir des contenus d'enseignement incluant la connaissance de la culture régionale (géographie, histoire, civilisations, de l'île voire des pays de la zone).

2) Enseignement dans un contexte géographique particulier

L'éloignement de notre région et sa géographie posent problème en termes d'accès à Internet, de débits et de réseaux. Le tissu social fait que les parents et a fortiori les enfants sont éloignés du numérique.

Il est indispensable de :

- Réduire la fracture numérique.
- Mettre à disposition des ordinateurs dans les classes à tous les niveaux, tout en s'assurant d'avoir un débit internet correct et pris en charge.
- Mettre à disposition des animateurs TIC dans les établissements en veillant à leur trajectoire et pérennité professionnelle.
- Prévoir un module de formation informatique en direction des enseignants.

Le CESER dans son rapport du 15 septembre 2010 « Les technologies de l'information et de la communication - un enjeu majeur » a fait d'autres préconisations auxquelles il faudrait se référer :

- Tenir compte du contexte pour la formation des enseignants.
- Savoir quels métiers de l'Éducation seront nécessaires à la Réunion et anticiper par la formation. Prévoir par conséquent, une G.P.E.C. Locale.
- Organiser des concours académiques et privilégier le recrutement local étant donné le fort taux de chômage des jeunes à la Réunion.
- Mettre en place un dispositif d'aides permettant aux candidats enseignants locaux de poursuivre leurs études jusqu'au Master et rétablir ainsi un ascenseur social.

La formation initiale :

- Prendre en compte les besoins de la zone océan Indien dans le cas où des ESPE (Écoles Supérieures des Professions de l'Enseignement) seraient créées localement.
- Prévoir des mesures d'accompagnement et de partenariat construit avec d'autres ESPE pour permettre aux Réunionnais de suivre leur formation en Métropole lorsque celle-ci ne peut être effectuée localement.

La formation continue :

Doter l'Académie de moyens informatiques en vue du e-learning en particulier lorsque les budgets ne sont pas suffisants pour des formations présentielle hors département.

3) Enseignement dans un contexte social et économique particulier

Il est indispensable de tenir compte de la précarité sociale et familiale des élèves , de rétablir le lien entre l'École, les parents et le quartier ainsi que de remettre l'école dans son rôle d'ascenseur social.

Cela nécessite de :

- Faire le lien avec les acteurs de l'Éducation populaire, les associations de quartier et les parents (école des parents, renforcer le rôle des associations, ...).
- Considérer les difficultés de terrain de stages et la capacité des entreprises locales à accueillir des apprentis.
- Prendre en compte la situation d'illettrisme très prégnante. Pour cela, dans le Plan de lutte contre l'illettrisme mis en place, ainsi que le préconisait le rapport du CESER de 2010⁴, appliquer le triptyque : Pilotage, Partenariat et Cohérence.

De plus, la santé des enfants est préoccupante sur plusieurs points : troubles du langage et apprentissages, pathologies de la nutrition, asthme lié souvent aux conditions de logement, ..., d'où l'impérieuse nécessité de :

- Faire du dépistage précoce des déficiences physiques (visuelles, auditives, ...) et des troubles du langage, de l'écriture, de la lecture, du comportement.
- Mettre réellement en œuvre un dispositif de suivi des correctifs apportés aux déficiences détectées conformément aux préconisations du PRS.⁵

⁴« Pour une Île lettrée » – Assemblée plénière du CESER du 15 septembre 2010.

⁵Plan Régional de Santé.

ANNEXE

**CONTRIBUTION DU BUREAU DU C.E.S.R. DE LA REUNION
ET SYNTHÈSE CONCERNANT LE DÉBAT NATIONAL
SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE**

Document adopté à l'unanimité des membres du Bureau présents et représentés, le 28 janvier 2004.

L'Ecole est en crise : les indicateurs de résultats ne sont pas au plus hauts et les faits divers qui émaillent régulièrement les colonnes des médias en attestent.

Reflet d'une crise qui ébranle la société toute entière, cette situation mérite que le débat sur l'avenir de L'Ecole s'inscrive dans un cadre plus large et qui tente de **répondre à la question préalable : quel projet de société voulons-nous pour nos enfants ? Ce qui revient à poser le problème de fond : quel développement économique, social et culturel pour la Réunion ? Sans réponses claires apportées, on encourt le risque de voir toute mesure prise en faveur du système éducatif s'avérer vaine.**

Sous cette réserve majeure, et précisément parce que l'Ecole est un espace indissociable de son environnement économique, social et culturel, il convient que toute politique scolaire prenne en compte les caractéristiques particulières de la Réunion.

Au quotidien, l'académie de la Réunion doit en effet, **faire face à de forts particularismes** résultant à la fois de son contexte démographique et de ses réalités économiques, sociales et culturelles.

L'accroissement démographique constant qui devrait perdurer dans les prochaines années génère, de fait, un besoin très important en termes d'équipements et de créations d'emplois et ne saurait être négligé.

La situation économique et sociale fragile et paradoxale que connaît la Réunion exige de prendre également en considération les conséquences de cette situation.

1 - L'IMPACT DEMOGRAPHIQUE

1-1 Contexte démographique

La Réunion se caractérise par une population jeune et en transition.

Entre les deux derniers recensements (1990-1999) elle a augmenté de plus de 18 %, soit une augmentation annuelle de 1,75 %.

Dans le même temps, la population de la France a, elle, augmenté de 0,5 % annuellement.

Au 1^{er} janvier 2003, plus de 750 000 habitants peuplent l'Ile.

Cette augmentation de la population réunionnaise résulte à la fois d'un nombre important de naissances et d'un solde migratoire positif durable. Cependant, l'indice synthétique de fécondité, même s'il a augmenté ces dernières années, a connu une chute importante (3,88 en 1974 ; 2,5 en 2002).

A l'horizon 2010, en se basant sur le prolongement des tendances concernant tant l'espérance de vie que le solde migratoire, notre Ile devrait compter 830 000 habitants. Même si la part des moins de 25 ans dans la population devrait diminuer, leur nombre sera légèrement plus important (+ 15 000).

Il est intéressant de noter que la structure de la population réunionnaise telle qu'elle est projetée à l'horizon 2030 correspondra globalement à celle constatée actuellement en Métropole, à savoir :

- **25 % de moins de 20 ans ;**
- **55 % de 20 à 59 ans ;**
- **20 % de 60 ans et plus.**

Cette évolution démographique a et aura des conséquences sur les effectifs scolaires.

Au total, la population scolarisée était estimée, en 2002-2003, à 221 946 et a connu au cours de ces dernières années une augmentation constante.

	1989/1990	1998/1999	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003
Pop.Scolaire totale	191 474	216 245	217 105	219 597	220 902	221 946
dont public	178 427	201 609	202 568	205 005	206 181	207 131
1er degré	115 139	121 113	120 937	122 047	122 054	121 926
dont public	106 174	111 892	111 845	113 054	113 110	113 060
2d degré	76 335	95 132	96 168	97 550	98 848	100 020
dont public	72 253	89 717	90 723	91 951	93 071	94 071
1er cycle	46 470	53 713	53 991	54 661	55 416	56 620
2d cycle gén & tech	12 812	19 402	19 919	20 545	20 862	20 652
2d cycle prof	11 323	14 604	14 734	14 586	14 581	14 493

Pour le seul 1^{er} degré, l'effectif s'élève à plus de 121 900 élèves (1996-1997, 119 400) et, compte tenu de l'augmentation du nombre des naissances ces dernières années, il connaîtra une courbe ascendante.

Le 2^{ème} degré a accueilli, pour sa part 1 172 élèves supplémentaires (plus de 100 000 élèves). Le premier cycle (collège) continue à croître. En revanche, le deuxième cycle général et technologique a accusé en 2002/2003 une diminution pour la première fois. Les effectifs de l'enseignement professionnel sont stables depuis 1998 (autour de 14 500 élèves).

Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'on comptait, en 2002, 15 244 étudiants dont 11 000 à l'Université proprement dite, soit une augmentation des effectifs de 3,6 %.

1997/1998	1998/1999	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003
12 600	12 754	13 371	14 153	14 718	15 244

1-2 Conséquences

Ces évolutions des différents secteurs de scolarisation ont, par voie de conséquence, des retombées sur les besoins en équipements et en encadrement.

Un véritable rattrapage est donc nécessaire.

En matière d'équipements :

Contrairement à la Métropole où une diminution des effectifs depuis ces dernières années entraîne aussi une diminution des besoins en établissements (construction, rénovation), l'enjeu local consiste à faire des efforts soutenus en faveur du bâti scolaire, et ce à tous les niveaux d'enseignement.

Dans le 1^{er} degré

L'effort de réhabilitation et de construction doit être poursuivi. La rénovation et la remise aux normes d'hygiène et de sécurité du bâti scolaire très dégradé ont été estimées par le Conseil de l'Architecture et de l'Urbanisme de la Réunion à plus de 1,4 milliard de francs en 1995 (213,5 millions d'euros). La politique d'aide aux communes développée ces dernières années (1998-2004) tant par les Conseils Régionaux (350 millions de francs, soit 53,4 millions d'euros) que général, devra être relayée et amplifiée par l'Etat afin que la remise en état de ce parc soit réalisée en urgence.

Dans le 2^{ème} degré

L'augmentation régulière du nombre d'élèves, dans le secondaire implique des programmes toujours conséquents de construction de collèges et de lycées pour ces prochaines années de la part des collectivités locales concernées, et ce après des années d'efforts soit sur fonds propres, soit en emprunts. S'ajouteront à cela, des dépenses à la charge respective du Département et de la Région pour l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement scolaire (création de lieux de vie au sein des établissements souvent de taille imposante et respect d'un périmètre de sécurité aux alentours).

Dans l'enseignement supérieur

Le développement de l'Université de la Réunion devrait conduire dans les 20 prochaines années au doublement de l'effectif actuel d'étudiants. Il nécessitera la mise en œuvre d'un programme de constructions ambitieux de locaux d'enseignement mais également de restauration, de logements, de bibliothèques, ... Parallèlement, il exigera une politique globale d'aide à la mobilité.

En matière d'encadrement :

Le nombre d'enseignants de l'académie continue à augmenter, conséquence de la prise en considération de nos retards en 1998 et de la mise en place d'un plan de rattrapage.

Débat national sur l'avenir de l'Ecole – Contribution du Bureau du C.E.S.R. de la Réunion.

Malgré les progrès réalisés, la création de postes demeure insuffisante. Il est nécessaire, aujourd'hui, que soit mis en place un nouveau plan de développement pour l'intégralité des secteurs de la vie scolaire.

La forte proportion d'enfants issus de milieux défavorisés devrait conduire à un renforcement de l'encadrement, notamment des services sociaux et de médecine scolaire dont le rôle en matière de dépistage est primordial.

Dans les établissements du second degré, l'académie est structurellement déficitaire en emplois, notamment dans la filière administrative, technique, ouvrière et de service. Malgré le plan quadriennal et les créations de postes obtenues en 2002 (+52) et à la rentrée 2003 (+38) le déficit de l'académie reste très important. Il est estimé par l'administration centrale à plus de 300 emplois pour cette filière.

2 - L'IMPACT DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

2-1 Constat et indicateurs économiques et sociaux

Aujourd'hui sur une population totale de 750 000 habitants, l'Ile compte 299 000 actifs environ (au sens du BIT).

Malgré un dynamisme économique reconnu et soutenu au cours des dernières décennies (4 % de taux de croissance* annuel, en moyenne), la Réunion est la région française qui enregistre **le taux de chômage le plus élevé (28 % au sens du BIT), soit un taux trois fois plus élevé que celui de la Métropole.**

Ceci est la conséquence, en grande partie, du phénomène démographique local, associé à l'augmentation du taux d'activité féminine. Cette caractéristique de la situation économique réunionnaise pour être paradoxale n'en est pas moins constante.

Un des effets de ce sous-emploi structurel est, bien entendu, **le poids important des revenus de remplacement et de subsistance.** L'indicateur du nombre de éremistes se révèle ainsi, éloquent. Il représente 14 % des adultes de plus de 25 ans (contre 2,4 % en Métropole) et concerne plus de 67 000 allocataires.

Autres données importantes :

- Le nombre de bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (C.M.U.) s'élève à plus de 310 000. **La C.M.U. concerne donc presque la moitié de la population.**
- **Le P.I.B. (Produit Intérieur Brut) par habitant réunionnais représente 51 % de son équivalent au niveau national.** Il est donc moitié moins élevé à la Réunion qu'en Métropole.

Caractéristique importante à prendre en compte, **le tissu économique local** se compose, pour sa plus grande part, d'entreprises de petite taille. **56 % sont des entreprises individuelles et 38 % des entreprises emploient entre 2 et 10 salariés.** Seules 0,7 % de celles-ci occupent 50 salariés ou plus.

2.2 Conséquences

Dans un tel contexte, il s'avère vital de valoriser la professionnalisation des formations et en particulier de rendre plus attractive la filière professionnelle.

Or, aujourd'hui force est de constater que :

- L'orientation vers la voie professionnelle qui se fait à l'issue de la classe de 3^{ème} est faite le plus souvent « par défaut ».
- Les Centres de Formation des Apprentis (C.F.A.) voient leurs effectifs diminuer.
- A l'exception des C.A.P. (Certificat d'Aptitude Professionnelle), tous les autres diplômes de cette filière ont enregistré une baisse des inscrits en 2002.
- Pour ce qui concerne les C.A.P. (niveau V), la demande de formation se heurte à la capacité d'accueil des entreprises locales.
- Au lieu de s'orienter vers les I.U.T. ou autres formations post-baccalauréat professionnelles dont l'offre est notoirement insuffisante, des effectifs importants de bacheliers titulaires du baccalauréat professionnel viennent grossir les rangs des étudiants de 1^{ère} année de l'Université, sans projet professionnel précis, contribuant, après abandon, à augmenter le taux d'échec de l'institution.
- La filière professionnelle est stable. Pour mémoire, parmi les candidats bacheliers 2002, 50 % viennent de la section générale, 32 % de la filière technologique et 18 % de la filière professionnelle.
- Hors baccalauréat, le nombre de candidats aux diplômes de l'enseignement technique est en légère baisse globale.

Afin de redonner aux enseignements professionnel et technologique la place qui leur revient, il apparaît nécessaire :

- **de mettre en place un appareil d'orientation adéquat dès le collège ; cela suppose une dotation suffisante en ressources matérielles et humaines,**
- **d'offrir des formations professionnelles post-bac,**
- **de multiplier les passerelles entre les différents types d'enseignement,**
- **de renforcer la politique globale d'aide à la mobilité afin de permettre la formation par alternance, à tous les niveaux.**

3 - L'APPRENTISSAGE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

3-1 Constat

Réussir sa vie professionnelle et sociale est bien la finalité de chaque individu. L'Ecole se doit d'être l'instrument de cette réussite en rééquilibrant les chances de chacun. Celle-ci suppose, au minimum, que soient acquis les savoirs fondamentaux que sont l'écriture, la lecture et le calcul.

Débat national sur l'avenir de l'Ecole – Contribution du Bureau du C.E.S.R. de la Réunion.

Notre milieu créolophone a des conséquences sur l'apprentissage du français.

L'autre que l'on ne saurait négliger réside dans le flux de jeunes en âge d'être scolarisés dont les familles émigrent à la Réunion sans quasiment maîtriser le français.

D'autres indicateurs s'avèrent tout aussi alarmants.

La Réunion compte plus de 120 000 illettrés ou analphabètes, une forte proportion de jeunes qui, à l'entrée en 6^{ème}, ne savent quasiment ni lire ni écrire (jusqu'à 30 %), un taux d'échec et d'érosion scolaire important.

3-2 Conséquences

Il s'avère donc indispensable de **faire de la maîtrise de la lecture et de l'écriture du français une priorité, car de cette maîtrise découle l'appropriation des autres savoirs**. Il faut pour y réussir ne pas donner, à qui que ce soit, le sentiment de dépossession de sa culture.

A cet effet, il y a lieu d'apporter plus à ceux qui en ont moins au nom de l'égalité des chances et faire du soutien scolaire une règle. L'identification et l'accompagnement des élèves en difficultés doivent s'opérer dès le cycle de C.P./ CE1. Il est donc primordial d'accentuer les méthodes de dépistage et de prise en charge et ce dès le plus jeune âge de l'élève.

Ce soutien doit également s'opérer en direction des parents souvent en difficulté dans l'accompagnement de leurs enfants durant leur scolarité.

SYNTHESE DE LA CONTRIBUTION DU BUREAU DU C.E.S.R. DE LA REUNION

*« L'INSTRUCTION FAIT L'HOMME CAPABLE,
L'EDUCATION FAIT L'HOMME HONNETE »*

Par cette maxime, il est rappelé que l'Ecole a pour mission principale, d'instruire et qu'il revient surtout, aux parents et à la société la charge d'éduquer.

Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à reconnaître que la meilleure méthode d'enseignement est celle qui exerce le plus l'intelligence des enfants sans la fatiguer ni la rebuter, celle qui apprend le mieux à apprendre.

Si le mandat de l'Ecole est ainsi clairement affirmé, il n'en reste pas moins que celle-ci est en crise et qu'elle semble avoir démissionné, si bien que les résultats attendus ne sont pas atteints.

Par ailleurs, cette institution ne constitue pas une planète détachée de notre galaxie mais bien un espace indissociable du contexte économique, social et culturel dans lequel il s'insère.

Localement, cet environnement se caractérise par :

- Une évolution démographique inverse de celle de l'Hexagone (+ 250 000 habitants dans les 15 ans qui viennent) ;
- Un tissu économique composé d'une très grande majorité de micro-entreprises (moins de 10 salariés), tourné beaucoup plus vers le tertiaire et en particulier les services ;
- Un fort taux de chômage (28 à 35 %) qui de plus sévit depuis des décennies ;
- Un nombre conséquent de bénéficiaires du R.M.I. (plus de 67 000) ;
- Plus de 310 000 titulaires de la C.M.U., pour un peu plus de 750 000 habitants ;
- Une proportion importante d'illettrés et d'analphabètes (estimée à 120 000 personnes) ;
- Un milieu créolophone ;
- Une émigration soutenue dont une bonne partie ne maîtrise pas forcément le français.

Cette situation démographique, économique, sociale et culturelle influe inexorablement sur les comportements. Elle ouvre la voie à certains dérapages et a des répercussions sur les méthodes d'enseignement et ses fondements. Elle accentue la crise qui ébranle les individus, la famille et la société toute entière.

Compte tenu de cette mutation de la société, la commission s'interroge sur la suffisance de moyens accordés à l'Ecole, à la Réunion et sur son adéquation avec le rôle qui lui est dévolu.

Débat national sur l'avenir de l'Ecole – Synthèse de la contribution du Bureau du C.E.S.R. de la Réunion.

La question préalable du développement économique, social et culturel mérite, par conséquent, d'être posée (quel projet de société pour nos enfants ?). Elle constitue notre problème de fond primordial auquel il faut s'atteler sous peine de voir les mesures prises en faveur de l'École, totalement vaines.

Sur la base de ce constat, le C.E.S.R. insiste sur 8 points qui, tout en étant des préoccupations nationales, présentent au niveau local une acuité particulière :

1 – Faire de la maîtrise de l'écriture et de la lecture du français une priorité, sans pour autant donner le sentiment d'une dépossession de la langue créole. A cette fin et pour permettre un rééquilibrage des chances de chacun :

- Apporter plus dans ce domaine à ceux qui en ont moins ;
- Accentuer les méthodes de « dépistage » et de prise en charge, dès le plus jeune âge ;
- Faire du soutien scolaire dès le C.P. et le C.E.1 ;
- Apporter un soutien en direction des parents ayant des difficultés pour accompagner leurs enfants pendant leur scolarité et ce en raison de leurs lacunes dans la langue.

2 – Poursuivre la remise en état du bâti scolaire du 1^{er} degré.

3 – Rattraper les retards en équipements et en encadrement, de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur.

4 – Faire de l'apprentissage à l'orientation dès le collège.

5 – Valoriser la filière professionnelle en offrant des possibilités de formations professionnelles post-bac et en évitant l'orientation par défaut ; cela permettrait d'échapper, en partie, aux déconvenues des étudiants de 1^{ère} année de faculté, sortis de l'enseignement secondaire avec un baccalauréat professionnel.

6 – Promouvoir une politique globale et cohérente de stages en alternance en faveur des élèves en formation professionnelle, en particulier en explorant les possibilités d'aide à la mobilité et du regroupement de stages.

7 – Multiplier les passerelles entre les différents types d'enseignement d'une part, et entre ces derniers et le monde du travail, d'autre part.

8 – Mieux assurer la sécurité autour des établissements scolaires en faisant respecter la réglementation en vigueur et, parallèlement, développer les lieux de vie et l'animation au sein des établissements.